

Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	\boxtimes	Back-office - Options
Négociation - Dérivés sur actions et indices		Technologie
Back-office - Contrats à terme		Réglementation

CIRCULAIRE Le 9 mai 2006

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL

Société Financière Manuvie (MFC) Dividende en actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Société Financière Manuvie (MFC) a annoncé le 4 mai 2006 que son conseil d'administration a approuvé un dividende en actions qui a les mêmes effets qu'un fractionnement d'actions à raison de deux pour une de ses actions ordinaires.

Les actionnaires recevront une action ordinaire additionnelle de MFC pour une action ordinaire détenue. L'action additionnelle sera émise le ou vers le 2 juin 2006 à tous les actionnaires inscrits à la fermeture des marchés le 25 mai 2006.

<u>Fractionnement d'actions – détails du rajustement:</u>

DATE EX-DISTRIBUTION: 23 mai 2006

DATE D'ENREGISTREMENT: 25 mai 2006

DATE DE PAIEMENT : Le ou vers le 2 juin 2006

CDCC - détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur MFC seront rajustées comme suit:

> <u>DATE D'ENTRÉE EN</u> 23 mai 2006 VIGUEUR :

Circulaire no: 090-2006

Circulaire no : 090-2006 Page 2

> <u>SYMBOLES DES OPTIONS</u>: MFC

NOMBRE DE CONTRATS: Doublé

➤ NOUVEAU LIVRABLE PAR 100 actions ordinaires MFC

CONTRAT:

> PRIX DE LEVÉE: Un rajustement sera effectué pour toutes les séries

existantes

> MULTIPLICATEUR: 100

LIMITES DE POSITIONS ET À compter du 23 mai 2006, les limites de positions et

<u>DE LEVÉE</u>: de levées resteront inchangées à 75 000 contrats

> <u>CUSIP</u>: 56501R106

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

La Bourse - détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options <u>ne seront pas modifiés automatiquement</u> pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc être <u>saisis à nouveau</u> dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés, le 23 mai 2006, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries MFC comme suit:

Société Financière Manuvie				
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée	Code des prix de levée	
MFC	62,00 \$	31,00 \$	Y	
MFC	64,00 \$	32,00 \$	J	
MFC	66,00 \$	33,00 \$	K	
MFC	68,00 \$	34,00 \$	M	
MFC	70,00 \$	35,00 \$	G	
MFC	72,00 \$	36,00 \$	О	
MFC	74,00 \$	37,00 \$	X	
MFC	76,00 \$	38,00 \$	S	
MFC	78,00 \$	39,00 \$	Z	

Circulaire no : 090-2006 Page 3

Les prix de levée peuvent varier selon les prix de fermeture de l'action sous-jacente le vendredi 19 mai 2006.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526 ou le service des opérations de CDCC.

Joëlle Saint-Arnault Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale